



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

## SESSION DE FORMATION EJ/ETI 15

L'utilisation du cadastre dans l'expertise judiciaire : un document polyvalent utile à tous - ses carences

*Vendredi 22 novembre 2024*

*De 14h00 à 18h00*

*Palais de Justice de Besançon*

*Salle modulable (1<sup>er</sup> étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon*

### Programme de la formation

#### **Objectifs pédagogiques :**

- (Re) Découvrir la documentation cadastrale : son contenu, ses finalités essentiellement fiscales et foncières. Qu'est-ce que le cadastre ?
- Présentation générale du cadastre : ses missions et sa documentation
- Précaution à prendre quant à son utilisation dans le cadre d'expertise

#### **Être capable de :**

- Exploiter un document du cadastre : savoir lire un relevé de propriété et un extrait du plan cadastral
- Obtenir, se faire délivrer de la documentation cadastrale
- Appréhender l'usage du cadastre parmi les particularités d'une expertise en délimitation et bornage

#### **Pour savoir :**

- Utiliser avec discernement le cadastre
- Extraire des renseignements utiles du cadastre
- Prendre conscience des possibilités du cadastre

#### **Public visé - Niveau préalable requis :**

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

### Contenu détaillé de la formation

*Dans le cadre de procédures judiciaires concernant les domaines de la propriété (délimitation de parcelles, servitude de passage, de vue, ...), de l'urbanisme (permis de construire, de lotir, ...), de l'immobilier (copropriété, gestion de syndic, indivision, évaluation immobilière, ...), du bâtiment (expertise sur pathologie des bâtiments, ...), les acteurs (magistrats, avocats, parties, experts, collectivités) font quasiment systématiquement référence à la documentation et au plan cadastraux. Mais qu'est-ce que le cadastre finalement ?*

*Cette formation vise à réaliser le focus sur l'utilisation du plan cadastral.*

**14h00-14h20 Introduction : qu'est-ce que le cadastre ?**

Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA

- Le cadastre est indispensable pour l'identification des parcelles et des propriétaires pour l'impôt, pour les mutations des propriétés
- Le cadastre constitue l'unique représentation du parcellaire des propriétés à l'échelle du 1/1000<sup>ième</sup> et 1/2000<sup>ième</sup>

**14h20-14h50 Diverses applications utilités**

Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA

- Le cadastre est avant tout utile pour les mutations foncières (actes du notaire), la publicité foncière, et le prélèvement de l'impôt
- Le cadastre est un plan polyvalent, systématiquement utilisé :
  - pour les documents administratifs : documents d'urbanisme, plan de prévention des risques, expropriations et déclarations d'utilité publique,
  - pour les autorisations d'urbanisme, les taxes d'urbanisme
- De nouvelles et récentes utilisations : recherches des valeurs foncières, gestion de patrimoine pour les collectivités publiques...

**14h50-15h20 Les diverses représentations du plan cadastral**

Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA

- Le plan cadastral papier, celui informatique
- Sa transposition par l'IGN avec la base de données parcellaire
- Sa future évolution en représentation cadastrale unique RCPU

**15h20-15h45 Historique et naissance du cadastre**

Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA

- Histoire et élaboration du cadastre napoléonien
- Les actualisations successives du cadastre pour parvenir au cadastre actuel
- Les processus de mise à jour du cadastre, de révision, de renouvellement, de remaniement, le cas particulier du remembrement.

**15h45-16h00 Pause**

**16h00-17h00 Le plan cadastral : sa « fabrication », ses qualités, potentiel et possibilités**

Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA

- La précision du cadastre
- Les informations apportées par le cadastre : prescription de mitoyenneté par exemple.

**17h00-17h30**    **Retour sur la finalité et la valeur essentiellement fiscale du cadastre**  
**Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA**

**17h30-17h45**    **Questions et débats**

**17h45-18h00**    **QCM de fin de formation**

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- M. Aurélien TISSOT, géomètre-expert administrateur CEJCA
- Un représentant de l'administration fiscale - service du cadastre

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 4 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert